

TERMINOLOGIE DE L'EXPORTATION (GLOSSAIRE)

L'exportation est plus complexe que la vente sur le marché intérieur. Pour réussir, il faut se familiariser avec les techniques et les termes commerciaux. Il importe notamment de connaître au moins l'un des domaines suivants :

- les lois, les règlements et les pratiques s'appliquant aux produits destinés au marché-cible;
- les documents requis pour l'exportation, notamment les factures, les connaissements, les certificats d'origine et les certificats relatifs à l'hygiène et à la sécurité;
- les tarifs douaniers, les droits de douane, les frais d'administration ainsi que les taxes sur les expéditions;
- les services à l'exportation offerts par les courtiers, les maisons de commerce, les agents, les transitaires et les compagnies d'assurances;
- l'étiquetage, l'emballage, le transport et l'entreposage des produits;
- les modes de paiement tels que les lettres de crédit, les lettres de change et le crédit ouvert.

VOCABULAIRE GÉNÉRAL

Le commerce international a une terminologie particulière. Voici la définition de quelques termes généraux que les nouveaux exportateurs rencontreront à l'occasion de lectures ou de conversations.

Agent : Représentant à l'étranger qui, moyennant commission, essaie de vendre votre produit sur le marché-cible, sans toutefois en prendre possession ou en assumer la responsabilité.

Bordereau d'expédition : Document préparé par l'exportateur et indiquant la quantité et le type de marchandises expédiées au client étranger. (On emploie aussi le terme bon de livraison.)

Certificat d'assurance : Document préparé par l'exportateur ou le transitaire pour attester que les biens d'exportation sont assurés en cas de perte ou d'avarie.

Certificat d'origine : Document confirmant le nom du pays dans lequel le produit a été fabriqué (c'est-à-dire son origine). Courant dans le domaine de l'exportation, le certificat d'origine est nécessaire pour exporter dans beaucoup de pays étrangers. On doit le présenter pour que les marchandises d'origine canadienne puissent bénéficier d'un tarif préférentiel en vertu de l'ALENA.

Commerce de compensation : Terme général désignant la vente réciproque (contre-achat) ou le troc de marchandises, entre deux parties ou plus. (On emploie aussi le terme commerce de contrepartie.)